

Programme de travaux 1998 - Ravalement de façades des bâtiments municipaux du centre-ville - Adoption du programme

M. LE MAIRE, Rapporteur : En accord avec les différents responsables des services et des commissions, il est envisagé de réaliser un programme de travaux pour l'année 1998 dans les bâtiments communaux.

Celui-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et aux engagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

Ce programme a reçu un avis favorable de la Commission Patrimoine lors de sa réunion du 19 février 1998.

En ce qui concerne les ravalements de façades du centre-ville, il s'agit des bâtiments suivants :

Réfection des façades sur rue des immeubles situés :

- 22, rue Mégevand
- 33, rue Mégevand
- 2 - 4 - 6, rue Mégevand

Fontaine des Clarisses rue Mégevand

Restauration

L'ensemble

1 000 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-dessus proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.